

Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



Saviez-vous que ?

Bonnes pratiques concernant les chiens

Quoique nous encourageons l'acquisition et les promenades d'animaux de compagnie, il est essentiel de rappeler que certaines bonnes pratiques doivent être comprises, respectées et appliquées.

- L'animal est maintenu en contrôle en tout temps et gardé en laisse lorsqu'il est en promenade hors de la propriété d'origine.
- Les selles animales doivent être ramassées et jetées aux ordures.
 - Des panneaux installés sur le chemin des Lacs-Longs rappellent aux usagers cette bonne pratique.
- Comme énoncé dans le [Règlement municipal 2007-007](#) concernant le contrôle des chiens, le propriétaire et/ou gardien d'un chien doit :
 - Le garder à l'intérieur de son unité de résidence et/ou s'il est à l'extérieur, attaché à un poteau ou gardé à l'intérieur d'un enclos.
 - Prendre les moyens appropriés pour empêcher ledit chien d'aboyer, hurler ou de quelconque façon que ce soit, troubler la paix et la quiétude des lieux.

Le propriétaire d'un chien a le **devoir** et la **responsabilité** d'adopter ces pratiques de base pour le bien-être et la sécurité de tous.

[Lire l'avis que l'Association a émis concernant le contrôle des chiens.](#)

Nous croyons au civisme des résidents.

Merci de contribuer à la santé de notre lac

Votre conseil d'administration